

JANVIER 2014

65

“le cramignon”

« Au-delà de l'aide matérielle »

Bulletin bimestriel de liaison entre Conférences et Centres de la Société de St-Vincent de Paul en Province de Liège



SOMMAIRE

Page 1

- Un Edito : pourquoi faire ? (J.Grandjean)
- Pour nourrir le débat et engendrer l'action...

Page 2

- Prochain Cramignon (n° 66)
- Agenda « Vincentien » (I) :
 - . St Vincent de Paul (Rocourt)
 - . St Vincent de Paul (Amay)
 - . Accueil & Partage (Ougrée)

Pages 3

- Le Conseil Provincial vous parle (1) : **Quelques (R)appels importants.**
 - . Administrateurs
 - . Appels à projets
 - . Denturistes
 - . Se battre et réagir, en pleine solidarité...

Page 4

- Le Conseil Provincial vous parle (2)
- Petit rappel des règles **AFSCA**

Page 5

- Des Idées et des Hommes
 - Se former à l'aide aux pauvres...
 - Contre le gaspillage alimentaire : actu de dernière minute.
- SSVV sur Internet
- Calendrier prévisionnel 2014 des activités SSVV.

EDITORIAL : Un Edito... Pourquoi faire ?

Pourquoi un éditorial ?

L'éditorial, qui est souvent une réaction face à une situation sociétale, doit rester un écrit libre, même si le propos peut parfois sortir du politiquement correct ou de la pensée unique. Je n'ai évidemment aucunement la prétention de revendiquer la paternité des idées que j'y développe(ra) puisqu'elles proviennent de lectures diverses et des réactions qu'elles suscitent en moi.

L'éditorial peut permettre tant à celui qui le rédige qu'à celui qui le lit de clarifier des idées dans un domaine particulier. Cela peut aussi être l'occasion d'un échange puisque certaines positions qui y sont développées peuvent parfois prêter à débat.

C'est souvent par des chemins de traverse que la société évolue, aussi **je nous souhaite en cette nouvelle année le dynamisme et la créativité nécessaires pour continuer, mais surtout pour faire progresser et rendre plus efficaces nos actions en faveur des familles démunies.**

Je terminerai en paraphrasant quelque peu le Pape François : « Le social doit primer la morale ».

Jean Grandjean

Pour nourrir le débat et engendrer l'action :

« (...) **ni le Pape, ni l'Église ne possèdent le monopole de l'interprétation de la réalité sociale ou de la proposition de solutions aux problèmes contemporains.** Je peux répéter ici ce que Paul VI indiquait avec lucidité : « Face à des situations aussi variées, il nous est difficile de prononcer une parole unique, comme de proposer une solution qui ait une valeur universelle. Telle n'est pas notre ambition, ni même notre mission. **Il revient aux communautés chrétiennes d'analyser avec objectivité la situation propre de leur pays** ». (Extrait de Evangelii Gaudium du Pape François, Chap.IV, par.184). Pour lire le texte complet (et ô combien formateur) : http://www.vatican.va/holy_father/francesco/apost_exhortations/documents/pap_a-francesco_esortazione-ap_20131124_evangelii-gaudium_fr.html

Les articles paraissant dans le Cramignon à titre nominatif n'engagent que leur(s) auteur(s). Le Conseil Provincial de Liège ne peut en être tenu pour responsable.

AGENDA... ou l'art de se retrouver entre amis (Vincentiens ou non)...



26 janvier 2014

L'EQUIPE SAINT VINCENT DE PAUL,
de ROCOURT vous invite à son
REPAS CONVIVIAL avec ANIMATION
Le 26 janvier 2014, à partir de 12 heures,

Où ? Cercle St Léon, Rue Principale, 117 – ROCOURT

Menu : Apéritif (offert), potage, buffet fromage et charcuterie, dessert, café.
Danses folkloriques en intermède.

Prix : Adulte : 14€, moins de 13 ans : 9 € (Boissons non comprises, sauf apéro)
40 € maximum pour une FAMILLE avec enfants de – de 13 ans.
45 € maximum pour une FAMILLE avec enfants de – de 18 ans.

Renseignements : V. et M. DUBRU – Tél. 04 / 278.07.63

Païement au compte : BE90 7785 9582 0232

N'hésitez pas

à communiquer au CRAMIGNON
(suffisamment à temps !) les
dates et détails de vos festivités :
vous serez ainsi assurés de la plus
grande audience possible parmi
les amis Vincentiens...

N'oubliez pas de mentionner la
DATE, l'HEURE, le LIEU (et le prix,
éventuellement), ainsi que toutes
les données que vous estimerez
utiles... La Rédaction.

POUR LE PROCHAIN CRAMIGNON (N° 66)

Merci de nous faire parvenir,
avant le 20.02.2014 prochain,
vos articles destinés à notre
n° 66 de Mars 2014.

Rédaction et administration

(c/o Mme FRANZ)

rue de l'Ecole technique
provinciale, 14 - 4040 Herstal
Tel. 042/64.99.65 - Fax 042/64.36.79

Email : consprovl@skynet.be

9 mars 2014

La Conférence St Vincent de Paul d'AMAY

a le plaisir de vous inviter à son prochain
REPAS DE SOLIDARITE

le dimanche 9 mars à partir de 12h00

Espace St Ode - Chaussée Roosevelt 47, 4540 Amay

**Les bénéfices de ce repas sont entièrement consacrés à l'aide apportée
aux personnes nécessiteuses de notre commune
(Ombret et Flône y compris).**

MENU : Chips saïgonnais
Potage « Délice d'Asie »
Rôti de porc, sauce au poivre, pommes pins et
poires aux framboises
Dessert : flan aux fruits.

Participation : 18€/adulte, boissons non comprises. Enfants : 8 €.

Réservation indispensable pour le lundi 3 mars au plus tard :

Mme WYART (085/31.21.01), Mme HUSSON (085/31.18.74) ou

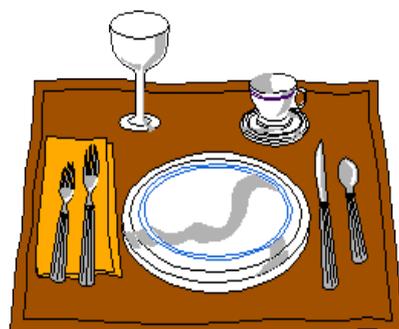
Mme VANDENBRANDEN (085/31.31.54).

Par Mail : fourneau_ines@scarlet.be ou dessart.andre@skynet.be

Les membres de la Conférence rappellent également que le magasin de
vêtements de seconde main « **Chic et pas cher** », situé au 10 de la
Chaussée Roosevelt (en face du Press Shop) est ouvert à tout le monde et
offre de belles opportunités en matière d'habillement pour tous.

**Si vous ne pouvez être des nôtres le 3 mars, vous pouvez faire un DON
sur le compte de la St Vincent de Paul d'Amay, BE27 0682 4353 2873.**

Merci d'avance !



15 mars 2014

ACCUEIL & PARTAGE, Centre Vincentien à OUGREE

Vous invite à « l'Atelier du Peintre », lors de son souper annuel, le samedi 15 mars 2014 à 18h00,
en la **salle St Martin**, Rue du Roi Albert, 15, à Ougrée-Bas, repas animé par **Paul-Henri Thomsin**.
Participation aux frais : 25 €, boissons non comprises.

Nous vous prions de réserver, avant le 8 mars, auprès de l'une des personnes suivantes :

Christiane LION, 04/365.34.80 – 0496/626.221

Marinette BAIVERLIN, 04/253.12.84 – 0485/399.074

Monique BARBIER, 04/254.18.66 – 0479/313.747

christiane.lion@yahoo.fr

rbaiverlin@voo.be

mbarbier1537@gmail.com

LE CONSEIL PROVINCIAL VOUS PARLE (1) : (R)Appels »



Appel à Administrateur(s) Administratrice(s)...

Le Conseil Provincial, comme toutes les ASBL vincentiennes Liégeoises, ne peut fonctionner qu'avec l'aide (efficace) de volontaires, impliqués, responsables, soucieux de faire évoluer les choses... Nous faisons donc appel à des **candidatures d'ADMINISTRATEUR(-TRICE)** pour rejoindre notre C.A.

Candidatures et motivations à présenter à : Jean Grandjean,
Rue du Chêneux, 3 - 4130 Esneux
J.Grandjean@ulg.ac.be
qui vous recontactera pour un R.V.

Appel à PROJET(s) 2014...

Comme chaque année, le Conseil National de la Société de Saint Vincent de Paul Belgique lance un « appel à projet » qui s'adresse à toutes les entités vincentiennes. (Le thème 2014 n'a pas encore été choisi, mais nous vous tiendrons informés de la suite).

Il vous est toutefois possible, si vous avez un projet qui vous tient à cœur, **de le préparer (*) dès maintenant**, pour présenter et envoyer votre projet avant le 24 janvier 2014 au C.Pr.

(*) Présentation, objectifs, budget...

Opération « Denturistes »

Il vous reste toujours la possibilité d'inscrire des bénéficiaires pour l'opération **denturistes** (fourniture gratuite de prothèse(s) dentaire(s)).
Pré-requis : soins généraux de bouche terminés et cicatrisés, et l'engagement de poursuivre la procédure de placement jusqu'à sa fin.
En 2014, les stages se termineront en mai.

Contactez Jean Grandjean pour les candidatures nouvelles.

Le secteur associatif connaît aussi la crise (voir le blog). Plutôt que de nous lamenter sur des difficultés futures éventuelles, saisissons cette opportunité pour travailler plus efficacement, en regroupant nos forces, en collaborant davantage entre nous pour former ainsi un réseau performant entre entités vincentiennes !

Extrait de « Evangelii Gaudium » du Pape François. Chap.II. Par. 84 et 85.

« 84. (...) À cinquante ans du Concile Vatican II, même si nous éprouvons de la douleur pour les misères de notre époque et même si nous sommes loin des optimismes naïfs, **le plus grand réalisme ne doit signifier, ni une confiance moindre en l'Esprit, ni une moindre générosité (...)** ».

« 85. Une des plus sérieuses tentations, qui étouffent la ferveur et l'audace, est le sens de l'échec, qui nous transforme en pessimistes mécontents et déçus, au visage assombri. **Personne ne peut engager une bataille si auparavant il n'espère pas pleinement la victoire. Celui qui commence sans confiance a perdu d'avance la moitié de la bataille et enfouit ses talents. Même si c'est avec une douloureuse prise de conscience de ses propres limites, il faut avancer sans se tenir pour battu**, et se rappeler ce qu'a dit le Seigneur à saint Paul : « Ma grâce te suffit : car la puissance se déploie dans la faiblesse » (2 Co 12, 9). **Le triomphe chrétien est toujours une croix, mais une croix qui en même temps est un étendard de victoire, qu'on porte avec une tendresse combative contre les assauts du mal (...)** ».

Attaquer 2014 « bille en tête » et sans vouloir baisser les bras !

Le 7 janvier dernier, nous avons envoyé à toutes nos entités liégeoises un courrier qui expliquait (dans les grandes lignes) les difficultés qui s'annonçaient pour 2014 en termes d'aide alimentaire. **Le nouveau FEAD** (Fonds Européen d'Aide aux Démonis), adopté pour les 7 prochaines années par l'Union Européenne, qui modifie largement le contenu de l'aide apportée précédemment, auquel viennent s'ajouter les **nouvelles dispositions institutionnelles belges** (6^{ème} Réforme de l'Etat), qui redistribue à plusieurs pouvoirs régionaux les décisions prises jusqu'à présent au seul niveau fédéral, sont deux éléments qui vont sans doute modifier d'une façon significative les capacités et les modalités de distribution de vivres aux plus démunis en Belgique. C'est une situation qui doit attirer notre attention et nous amener à réagir.

Comme notre Président vous le dit dans l'article précédent, le Conseil Provincial, loin de « baisser les bras » et de se contenter de se lamenter sur cette situation, a décidé, dès à présent, de nouer tous les contacts nécessaires et utiles afin de contacter les autorités responsables et/ou politiques (d'aujourd'hui et de demain) afin de les informer et de les conscientiser à la situation des plus démunis, et aux dérives possibles d'une répartition « mal structurée ».

La Banque Alimentaire ainsi que les autres O.N.G. ont été et seront contactées pour que ce combat le soit au profit des seuls démunis, pour une aide alimentaire bien organisée, réalisable par toutes nos entités, et adaptée à la situation de terrain que nous connaissons tous.

Bien entendu, vous serez informés, le plus possible en temps réel, de l'évolution et des résultats de ces différents contacts. **Ne baissons pas les bras, quelles que soient les difficultés qui se présenteront !**

M.Bouly.

(Les personnes qui n'auraient pas reçu le courrier expliquant plus en détails les nouvelles dispositions attendues peuvent l'obtenir, sur simple demande à M.Bouly, 085/23.40.88, du lundi au samedi inclus, de 9 à 12 et de 13 à 16h.).

Adresse mail : direction@horizons-nouveaux.be

LE CONSEIL PROVINCIAL VOUS PARLE (2) ... Rappel de quelques règles AFSCA.

Ce 10 décembre 2013, nous étions quelques-uns à nous rendre à l'invitation de l'AFSCA à Liège, pour s'entendre expliquer et détailler les règles qui doivent être appliquées selon les critères définis par l'AFSCA (Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire). Cette réunion était considérée comme une **FORMATION, obligation imposée maintenant par l'AFSCA à toute personne qui délivre de l'alimentation à des tiers.**

Il nous a semblé intéressant de regrouper ici quelques règles élémentaires de base, qui sont à respecter par TOUTES les entités Vincentiennes qui, d'une façon ou d'une autre, distribuent des vivres aux personnes démunies. Ces quelques règles basiques n'entraînent en principe pas de dépenses excessives et sont directement applicables au sein de nos associations. **Pour une information plus complète, voyez l'adresse du site AFSCA en fin d'article.**

Concernant le personnel qui délivre et/ou manipule les vivres

. Certificat médical d'absence de maladie contagieuse, valable un an. Le bénévole qui, dans le courant de cette année, est victime d'une maladie contagieuse, **est tenu d'en avertir le responsable**, et est temporairement écarté de la distribution des vivres (jusqu'au certificat médical d'aptitude suivant).

. Obligation de se laver les mains après chaque passage aux toilettes, et d'une façon générale, après chaque travail "salissant", pour ne pas souiller les vivres. Cette obligation doit faire l'objet d'un avis affiché à côté des éviers.

. S'il y a manipulation de nourriture (emballage par portions, par exemple), le personnel qui effectue ce travail doit être porteur de gants jetables, qui ne peuvent être réutilisés; les plans de travail doivent être impeccables sur le plan de l'hygiène.

Concernant le local (les locaux) dans lesquels se déroulent les distributions.

. Ils ne peuvent se trouver à proximité directe, ni en contact immédiat avec le local des toilettes.

. Ils doivent être correctement aérés, et les circuits d'aération ne peuvent être en contact avec ceux desservant les toilettes.

. Les lieux doivent être régulièrement nettoyés, et un "plan de nettoyage" doit être affiché dans le local, précisant QUAND, PAR QUI et COMMENT ce nettoyage doit avoir lieu. Une remarque : le DETTOL est considéré par l'AFSCA comme impropre à l'entretien des lieux d'entreposage de vivres (même si la publicité vous dit le contraire !)

. Un plan "de lutte contre les nuisibles" (souris, insectes, etc) doit être prévu et affiché (même si il n'y a pas de nuisible actuellement : il s'agit ici de prévention et non de lutte effective). Ce plan doit simplement préciser quelles mesures sont prévues si on devait constater la présence de traces et/ou d'animaux nuisibles dans les locaux.

Concernant la chaîne du froid.

. Tous les congélateurs doivent être munis, individuellement, d'un thermomètre indiquant le niveau de congélation des appareils. **Ce niveau ne peut être supérieur à -18°**. Entre -18° et -15°, la tolérance d'exposition des marchandises est de maximum ¼ d'heure (par exemple, pour décharger le véhicule et entreposer les produits surgelés dans les congélateurs). En-deçà de -15° (entre -15° et zéro degré), la chaîne du froid est considérée comme rompue et le produit ne peut plus être (re)congelé à nouveau. (→ Utilisation de frigobox, de couvertures isolantes, etc).

. Aucun produit dégelé, **QUEL QU'IL SOIT**, ne peut être surgelé à nouveau.

. On nous a signalé, lors de cette réunion, que les produits frais, mais arrivés à moins de 3 jours de leur date de péremption, ne pouvaient être congelés. (Compte tenu du plan "Zéro Food Waste", une demande avait été faite pour revoir les modalités pratiques de cette dernière disposition, au risque sinon, d'empêcher pour une part importante la mise en œuvre de ce plan de récupération de vivres en faveur des démunis. Il semblerait que l'AFSCA accepte maintenant de reporter cette limite à UN jour, mais cette information n'a pas été confirmée officiellement, selon la BAL).

Par ailleurs, une réunion est prévue durant ce mois de janvier, avec la Banque Alimentaire et les différents acteurs de terrain. Réunion à laquelle la SSVP Liège est officiellement invitée à participer activement, pour définir l'avenir de ce processus. (Voir art.p.5).

Autorisations requises

Elles sont de différentes sortes, selon que l'on manipule ou non de la nourriture, qu'on la cuisine ou pas, qu'elle soit en conserve, sous vide ou non... Sachez simplement que le fait de diviser certaines "grosses portions" (pâtés, margarine) en portions plus petites (pour des personnes isolées, par exemple), est considéré comme une **MANIPULATION** et doit faire l'objet d'une demande d'**AGREATION** AFSCA et pas d'une simple "autorisation"... Cette autorisation (ou enregistrement), une fois établie, donnera lieu à la remise d'une affichette officielle, au nom de l'association, qui doit être exposée dans le lieu de distribution de vivres. TOUTES les entités de la SSVP qui distribuent des vivres aux démunis **DOIVENT** obtenir une autorisation de l'AFACA, en bonne et due forme.

Publications utiles

Pour obtenir de plus amples informations, rendez-vous sur le site Extranet de l'AFSCA. Adresse Mail : (<http://www.favv.be/denreesalimentaires/>), où vous trouverez toute une série de brochures, **qui détaillent chacun des points relevés ci-avant**. Nous vous invitons à les consulter, pour suivre au plus près – en fonction de vos moyens, évidemment – les instructions sécuritaires de cet organisme, instructions établies pour assurer une nourriture de qualité à tous nos concitoyens... démunis ou pas.

M.Bouly, rapporteur.

*N'hésitez pas à nous faire part des difficultés que vous pourriez rencontrer sur le terrain, par rapport à ces règles AFSCA : nous les répercuterons auprès de la direction générale de cet organisme, pour y trouver, ensemble, un remède éventuel. (Informations à transmettre à) : J.Grandjean@ulg.ac.be
Merci de votre collaboration !*

Se former à l'aide aux pauvres est important, voici une proposition gratuite :



En tant que volontaire, vous recherchez avant tout des réponses concrètes et des pistes de solution qui vous renforceront dans votre engagement. Les formations « tous VIP » (Volontairement Impliqués auprès de personnes en situation de Pauvreté) répondent à ces besoins.

Pour plus de renseignements, surfez sur www.tousvip.be, consultez les dates et lieux où suivre cette formation gratuite de deux jours et complétez votre formulaire d'inscription.

Contre le gaspillage alimentaire – Actualité de dernière minute.

Ce Lundi 20 janvier, la Banque Alimentaire de Liège avait invité un certain nombre d'acteurs de terrain à une réunion de concertation pour analyser comment nous pouvions, tous ensemble, agir avec efficacité dans le cadre du Plan **ZERO FOOD WASTE** (distribution de produits arrivés quasi à date de péremption, émanant des grandes surfaces). Etaient représentés : le comité provincial de la Croix-Rouge, les Restos du Cœur, le Relais Social Urbain de Verviers, le Conseil Provincial Liégeois de la Société de Saint Vincent de Paul. Après une analyse partagée de la situation actuelle, la BAL a remis un projet de plan d'organisation, afin que les associations l'étudient, pour voir ce qui peut être appliqué au sein de chacune d'entre elles, en regard de leurs réalités propres de terrain : âge des volontaires, heures d'accès aux magasins, possibilités de distribution immédiate, etc. Le C.A. du C.Pr.Lge analysera ce projet.

Mr Delobel (RSU Verviers) à, fort de l'expérience déjà appliquée dans sa zone depuis quelques mois, a insisté sur la nécessité d'une bonne formation des bénévoles incorporés dans ce programme : il faut des « professionnels ». (Une courte séance de formation préalable avait d'ailleurs été organisée pour les bénévoles, par les grandes surfaces participantes, lors de ces premières distributions). Il a insisté également sur le principe d'un plan structuré, suivi et bien exécuté par tous, et sur la responsabilité.

MM Crahay et De Coune, (BAL) ont insisté sur une bonne coordination entre tous les bénéficiaires, mais en privilégiant un représentant unique (au nom de tous), lors des contacts avec les directions locales des grandes surfaces, pour faciliter le dialogue.

La SSVV a mis en avant la nécessité d'obtenir une révision des règles AFSCA (Chaîne du Froid : délai de congélation autorisé à revoir), au risque sinon de freiner considérablement les possibilités pratiques de ce programme. Nous avons également insisté sur l'implication nécessaire de volontaires respectueux des engagements pris (crédibilité). Enfin, nous avons mis en exergue la composition la plus courante de nos équipes (personnes plus âgées), qui rend difficile une présence « non-stop » dans ce programme. Les participants à la réunion en sont conscients et privilégient une « tournante régulière », pré-établie entre les associations, pour éviter cette surchauffe d'un seul groupe de bénévoles (ou d'une seule association).

Une prochaine réunion a été programmée début mars, afin de faire le point sur les démarches entreprises à tous niveaux, sur les actions locales déjà effectuées, et redresser éventuellement ce qui devrait l'être.

M.Bouly.



La Conférence de MARCHIN - MODAVE a le regret de vous faire part du décès de son Président, **André POTTY**, survenu brusquement ce 22 novembre 2013. André en était aussi la cheville-ouvrière, et son absence sera sans nul doute douloureusement ressentie par tous ceux qui l'ont connu et apprécié.

Le Conseil Provincial de Liège et ses administrateurs présentent aux familles et aux membres des Conférences leurs chrétiennes condoléances pour la disparition de nos confrères Vincentiens.

Qu'ils soient ici remerciés très vivement pour tout ce qu'ils ont pu apporter au service des démunis durant leur vie.

La Conférence de Saint-Vincent de Paul de **MONTZEN** a la triste nouvelle de vous annoncer le décès de son trésorier, **Michel RENKENS**, survenu ce 6 décembre 2013.

Calendrier prévisionnel des activités SSVV 2014

Mois	Dates	(Lieu, heure)
Jan.	26/01	12h – SVP Rocourt – Repas et danses folk.
Mars	9/03	12h – SVP Amay – Repas de solidarité
	15/03	18h – Accueil & Partage Repas et animation.
Avril	25/04	SSVP TROOZ : à suivre

Cette rubrique vous est ouverte. Dans votre intérêt, essayez d'éviter, si possible, les chevauchements.

Saint Vincent-de-Paul sur Internet

Site WEB de la Province :

<http://ssvplg.hautetfort.com> Si vous souhaitez y insérer des textes (en pdf si possible) et /ou des images (en format jpg si possible), vous pouvez les envoyer à J.Grandjean@ulg.ac.be

Site WEB de la Fospi :

<http://fospi.over-blog.com>

Site WEB national :

<http://www.vincentdepaul.be>



Editeur responsable :

Jean Grandjean,
Rue du Chêneux, 3 - 4130 Esneux